

ELEVAGE DE KHEÏLAN

449 Route de Ballentrand
74150 Bloye
SIRET : 849.838.172 00021
TVA : FR 90 849 838 172

Tél : 06.67.91.02.46
Mail : elevagedekheilan@gmail.com
Site : www.elevagedekheilan.com

COURS COLLECTIFS

NOM / PRENOM :

Adresse :

Date de naissance :

N° licence FFE :

Tél :

Mail :

Personne(s) de contact :

	JOURS	NIVEAUX	HORAIRES
1 ^{er} choix			
2 ^{ème} choix			

Je déclare accepter l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestre.

En signant, j'atteste avoir pris connaissance des tarifs, du règlement intérieur, des informations pratiques et d'en accepter les conditions :

NE PAS ÉCRIRE – CADRE RÉSERVÉ	
FORFAIT	
ADHESION	
LICENCE FFE	

TARIFS CLUB 2026-2027

LICENCES

- Licence - de 18 ans : 29€
- Licence + de 18 ans : 40€
- Licence verte, valable 1 mois : 10€

COTISATION

Valable du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 : 50€

FORFAITS

	TARIF ANNUEL (Paiement en une seule fois)	ÉCHELONNEMENT AU TRIMESTRE
BABY-PONEY	476 € <i>28 séances</i>	1er trimestre (sept) : 159 € 2ème trimestre (janvier) : 159 € 3ème trimestre (avril) : 158 €
DEBUTANT	630 € <i>28 séances</i>	1er trimestre (sept) : 210 € 2ème trimestre (janvier) : 210 € 3ème trimestre (avril) : 210 €
ETHOLOGIE MOUNTAIN TRAIL	680 € <i>34 séances</i>	1er trimestre (sept) : 227 € 2ème trimestre (janvier) : 227 € 3ème trimestre (avril) : 226 €
GALOP 1/2/3/4	765 € <i>34 séances</i>	1er trimestre (sept) : 255 € 2ème trimestre (janvier) : 255 € 3ème trimestre (avril) : 255 €
GALOP 5/6/7	867 € <i>34 séances</i>	1er trimestre (sept) : 289 € 2ème trimestre (janvier) : 289 € 3ème trimestre (avril) : 289 €

Les règlements, hors cotisation et licence, sont encaissés en septembre ou selon la répartition de l'échelonnement.

AUTRES PRESTATIONS

- Cours d'essai : 20 €
- Cours particulier : 45 €



INFORMATIONS PRATIQUES

PLANNING

Le démarrage des cours se fera le mercredi 9 septembre 2026 et la fin des cours sera le samedi 26 juin 2027 hors vacances scolaires ; soit un total de 34 séances.

Pour les baby-poney et débutant, une trêve hivernale se fera après les cours du samedi 19 décembre 2026 et reprendront le mercredi 3 mars 2027 ; soit un total de 28 séances.

DEROULEMENT DES COURS

Pour une bonne organisation les horaires sont fixes. Les enfants sont déposés 5 à 10 minutes avant leur cours et récupéré à l'heure de fin au même endroit ; un parking se trouve à votre disposition.

- Baby-poney : 1h de cours comprenant la préparation, les parents restent tout du long
- Débutant & Galop 1 à 4 : 1h30 de cours comprenant la préparation
- Éthologie & Mountain Trail & Galop 5 à 7 : Arriver 25/30 minutes avant l'horaire de cours pour préparer son cheval

Les cours pourront être donnés par un élève BPJEPS ou AE, sous la responsabilité de l'enseignante de la structure.

ABSENCES

Toute absence doit être signalée 24h à l'avance pour pouvoir être rattrapée.

Les conditions pour bénéficier d'un rattrapage sont :

- Une absence signalée 24h à l'avance
- Une place disponible dans une reprise selon les disponibilités
- Un justificatif médical pour les annulations moins de 24h à l'avance

Afin que les cours se déroulent au mieux et que les élèves puissent évoluer de façon optimale, il n'y aura pas de rattrapage sauf accord préalable et exceptionnel.

En cas de force majeure, les cours pourront être reportés ou annulés (sans possibilité de remboursement) en cas de fermeture administrative due à une pandémie ou à des mesures de confinement nous interdisant d'assurer nos engagements contre notre volonté.

ACTIVITES DU DIMANCHE

Des activités (balades, jeux, concours, challenges, ...) vous sont proposées les dimanches. Les inscriptions et les règlements se feront via le site internet ou via vos monitrices. Les tarifs varient selon le type d'activité proposée, le règlement devra s'effectuer en amont de l'activité.

STAGES DES VACANCES SCOLAIRES

Pendant les vacances scolaires, le Poney Club vous propose des stages afin de continuer à évoluer. Ils permettent un contact plus approfondi avec l'équidé, une pratique plus intensive des soins et de

la théorie et un perfectionnement de la pratique. Les inscriptions et les règlements se feront via le site internet. Possibilité de passage des galops.

EQUIPEMENT

La tenue spécifique à la pratique de l'équitation n'est pas exigée au début mais les pratiquants doivent porter :

- Des bottes en caoutchouc (de pluie) ou chaussures montantes. Pour des raisons de sécurité, le port des baskets est strictement interdit.
- Un pantalon long, souple et confortable (type leggings ou jogging).
- Un gilet protège-dos/air bag (conseillé)

Dans le cadre de la période de découverte ou d'un stage, le Poney Club assure le prêt de la bombe. Toutefois nous préconisons l'achat d'une bombe adaptée à la morphologie du cavalier dès que la pratique est régulière.

INSCRIPTIONS

Pour vous inscrire, il convient de :

- Rappporter la fiche de pré-inscription dûment complétée et signée
- Joindre la totalité des règlements (maximum 3 chèques avec date d'encaissement au dos). Si un chèque revient en retour banque, un montant de 20€ de frais administratif sera facturé.
- Un chèque de 50€ pour la cotisation et de 29€ (mineur) ou 40€ (majeur) pour la licence annuelle FFE qui seront encaissés au moment de l'inscription

L'inscription, la facturation et l'engagement sont effectifs pour une année entière. Cependant nous vous laissons la possibilité de payer en plusieurs fois mais ceci n'est qu'une facilité de paiement.

SECRETARIAT

En dehors des heures d'ouverture du secrétariat, il est possible de laisser un règlement ou une correspondance dans la boîte aux lettres à droite de la sellerie ou dans une bannette à l'accueil.

CONDITIONS D'ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Nous vous rappelons que l'inscription est annuelle et non trimestrielle, l'engagement se fait à l'année. Si vous souhaitez annuler votre inscription avant le 1^{er} septembre 2026, nous vous rembourserons votre inscription, mais pas la cotisation ni la licence.

Après le 1^{er} septembre 2026, vous ne serez pas remboursé quel que soit le motif.

ASSURANCE, LICENCES ET EXAMENS :

La licence fédérale est obligatoire pour tout adhérent car elle comprend une assurance (valable pour tous les clubs affiliés de France). Elle permet également de se présenter aux examens fédéraux, les « galops » qui sont passés pendant les stages des vacances scolaires. La licence permet également d'obtenir des réductions auprès des partenaires de la FFE.

Pour rappel, une année d'équitation ne correspond pas forcément à un passage de galop, seule la monitrice jugera si le cavalier est apte ou pas à passer au niveau supérieur l'année suivante.